



## SITE NATURA 2000

FR4100185

### *Forêt domaniale de Beaulieu*

#### *Site Natura 2000 Forêt domaniale de Beaulieu*

La forêt domaniale de Beaulieu-en-Argonne est remarquable par la typicité de ses habitats forestiers. Ses boisements humides typiques de l'Argonne, dominés par le Hêtre ou le Chêne pédonculé sont sillonnés par les vallées de la Biesme et de ses affluents, et ponctués d'étangs possédant un long historique piscicole. L'eau abonde sur ce territoire et a permis l'installation d'habitats humides accueillant une flore et une faune remarquables et sensibles, rares à l'échelle européenne, et qui ont justifié le classement de 568 ha en site Natura 2000.

La démarche Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité des milieux et des espèces en prenant en compte les exigences économiques, sociales, culturelles dans une logique de développement durable. L'animation de cette démarche repose sur le document d'objectifs, un rapport technique qui dresse un état des lieux des espèces et habitats du site ainsi que des différents usages humains du territoire, et fait ressortir ses principaux objectifs de développement durable.



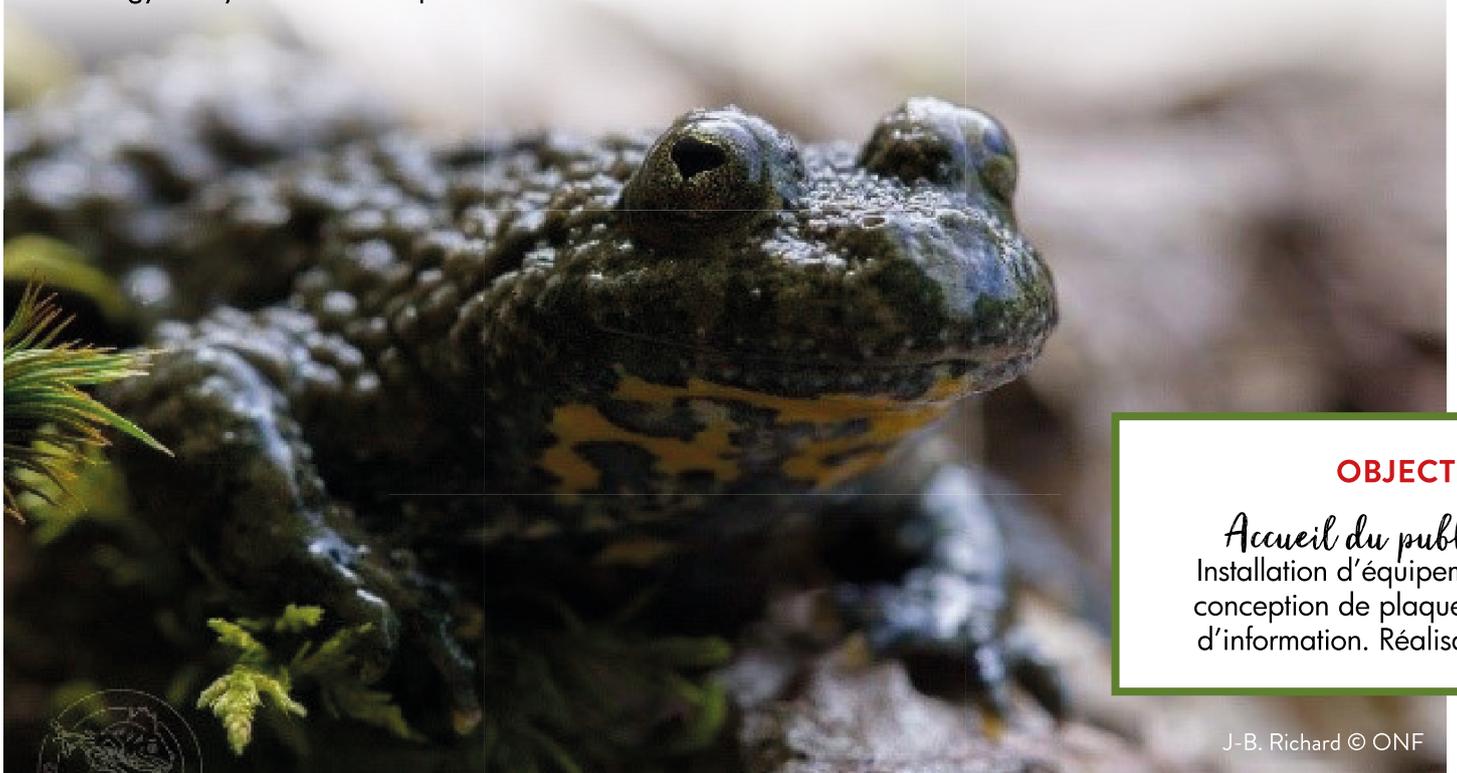
Ils ont pour but d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces, ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles. Au nombre de six, ils sont déclinés en mesures de gestion spécifiques aux habitats et espèces. Ces mesures apportent un degré supplémentaire de précision pour la déclinaison du plan d'actions :

### **OBJECTIF DE DD 1 :** *Préserver les habitats naturels*

- Renouveler les peuplements forestiers de préférence par régénération naturelle ;
- Favoriser les essences forestières naturelles et typiques des habitats ;
- Maintenir les essences ligneuses rares et spécifiques de certains habitats de manière disséminée (ex : Ormes, Tilleul à grandes feuilles, Alisiers, Sorbier...) ;
- Limiter la surface des coupes forestières ;
- Préserver les sols forestiers (débardage soigné, utilisation de cloisonnements pour la circulation d'engins) ;
- Limiter l'emploi d'essences résineuses à un mélange avec des essences feuillues, dans des proportions n'excédant pas 10 à 15 % du mélange ;
- Positionner les agrainoirs fixes à sanglier hors des zones sensibles ;
- Préserver le lierre et les vieux pieds de houx ;
- Réaliser un suivi scientifique des espèces et habitats.

### **OBJECTIF DE DD 2 :** *Préserver des espèces animales ou végétales remarquables*

- Préserver un réseau d'ornières, de mares et de dépressions humides favorables aux amphibiens ;
- Préserver en priorité les zones humides, qui abritent les espèces floristiques patrimoniales les plus vulnérables ;
- Maintenir un capital d'arbres mort (sur pied ou au sol), surannés ou dépérissants, indispensables au maintien d'une entomofaune et d'une fonge remarquables ;
- Limiter les traitements phytosanitaires (Bacille de Thuringe) à des situations exceptionnelles ;
- Préférer un fauchage des accotements à l'aide de disques ou de lames plutôt que l'emploi d'un gyrobroyeur ou d'une épareuse.



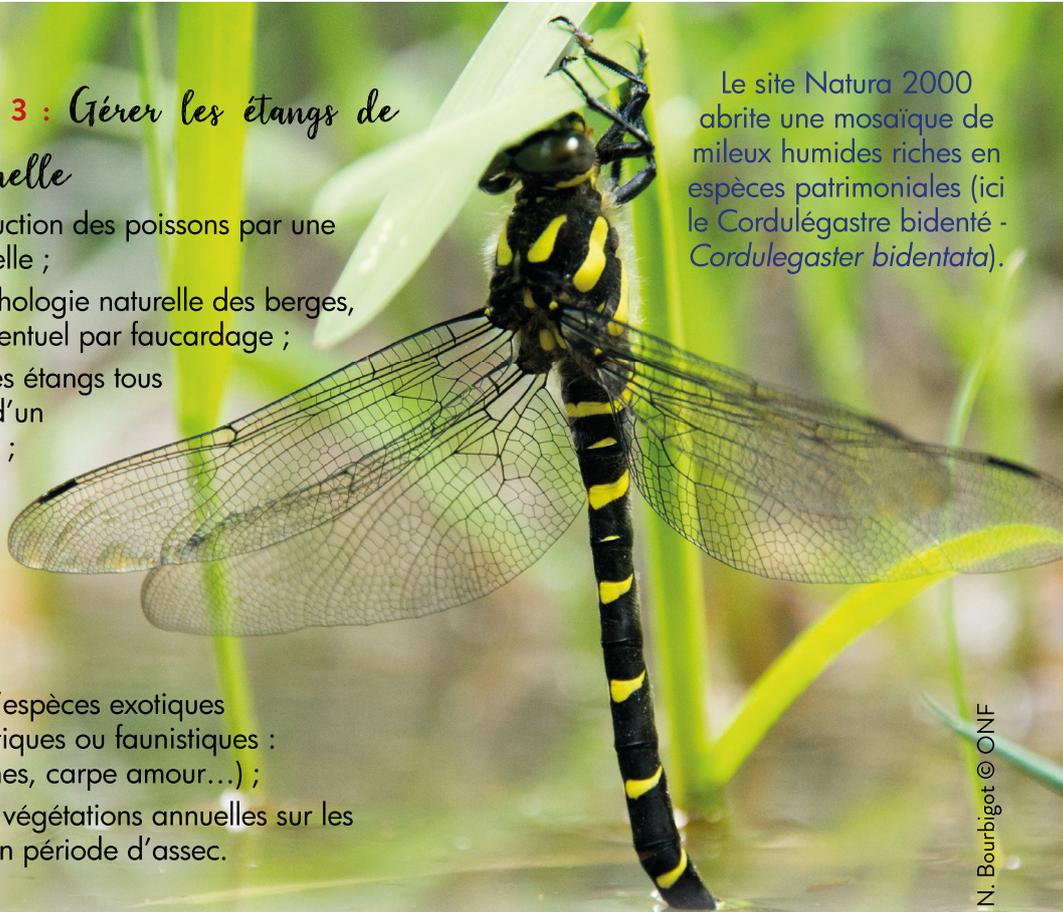
### **OBJECTIF TR**

*Accueil du public et*  
Installation d'équipements  
conception de plaquettes p  
d'information. Réalisation

### OBJECTIF DE DD 3 : Gérer les étangs de manière traditionnelle

- Préférer une reproduction des poissons par une méthode semi-naturelle ;
- Maintenir une morphologie naturelle des berges, avec un entretien éventuel par faucardage ;
- Réaliser un assec des étangs tous les 6 ans, à raison d'un étang tous les 2 ans ;
- Éviter une surcharge piscicole, notamment en ce qui concerne les espèces fouisseuses (carpes) ;
- Ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes (floristiques ou faunistiques : écrevisses américaines, carpe amour...) ;
- Assurer un suivi des végétations annuelles sur les vasières exondées en période d'assec.

Le site Natura 2000 abrite une mosaïque de milieux humides riches en espèces patrimoniales (ici le Cordulégastre bidenté - *Cordulegaster bidentata*).



N. Bourbigot © ONF

### OBJECTIF DE DD 4 : Protéger la Biesme, ses sources et ses affluents

- Éviter la perturbation des milieux aquatiques et humides par les activités sylvicoles : soigner le débardage, ne pas pénétrer dans les cours d'eau avec les engins ;
- Éliminer les embâcles et enlever les aménagements temporaires permettant la traversée des cours d'eau ;
- Éviter la pose de buses en béton en travers des cours d'eau ;
- Favoriser la sylviculture de l'aulne et du frêne en bordure de ruisseau forestier ;
- Conserver en l'état les formations végétales humides : phragmitaies, cariçaies, saulaie blanche...

### OBJECTIFS DE DD 5 : Garantir une certaine quiétude pour la faune remarquable

- Ne réaliser aucun aménagement lourd en zone de sensibilité ornithologique ;
- Privilégier les secteurs situés à l'entrée de routes forestières pour les aménagements liés à l'accueil du public ;
- Adapter les périodes d'intervention en forêt pour limiter le dérangement lors de la nidification des oiseaux : éviter les travaux particulièrement en mai et juin.

#### TRANSVERSAL :

action pédagogiques  
d'observation de l'avifaune,  
pédagogiques, de panneaux  
de sentiers pédagogiques...



## L'OUTIL RÉGLEMENTAIRE : L'évaluation des incidences

Il s'agit du « filet de sécurité » du site : Tout projet ou manifestation susceptible de porter atteinte à l'écologie du site doit faire l'objet d'une évaluation de leur impact environnemental s'il figure parmi l'une des trois listes fixées par décret ou arrêté préfectoral. Il ne s'agit pas d'interdire l'exécution de ces projets, mais d'assurer un accompagnement des acteurs locaux en les orientant vers des mesures de gestion durable (évitement ou réduction des impacts). Cette évaluation ne concerne généralement pas les actes de gestion courante des territoires, mais des projets lourds et ponctuels (aménagement routiers, défrichements...).

Pour plus d'information : <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-des-incidences-r6771.html>

## LES OUTILS CONTRACTUELS :

Natura 2000 s'appuie sur toutes les bonnes volontés susceptibles d'adapter leur utilisation du territoire de manière à conserver des activités humaines (économiques, sociales) tout en préservant les habitats naturels et les espèces du site. Pour cela, la démarche s'appuie sur des outils auxquels les signataires s'engagent pour 5 ans :

### Les contrats :

Ils cadrent des travaux en faveur de la restauration des milieux. Ces travaux engendrent un surcoût pour le signataire, lequel est remboursé sur facture. Les travaux éligibles aux contrats figurent dans une liste établie au regard des objectifs de développement durable du site Natura 2000 :

- Création ou rétablissement de mares forestières ;
- Développement en forêt d'arbres sénescents disséminés ou en îlots ;
- Investissements visant à informer les usagers de la forêt (panneaux...)

**POUR PLUS D'INFORMATION, LE DOCUMENT D'OBJECTIF DU SITE NATURA 2000 DE LA FORET DOMANIALE DE BEAULIEU EST TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE INTERNET DE LA DREAL GRAND-EST :**  
<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/foret-domaniale-de-beaulieu-a13588.html>

## Contacts



Direction Départementale des Territoires de la Meuse  
Patrice CURIEN : [patrice.curien@meuse.gouv.fr](mailto:patrice.curien@meuse.gouv.fr) / 03.29.79.93.71



MEUSE

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Meuse  
Alexandra LE MANCHEC : [alexandra.lemanchec@cpie-meuse.fr](mailto:alexandra.lemanchec@cpie-meuse.fr) / 03.29.88.57.35  
Alexandra PINATON : [alexandra.pinaton@cpie-meuse.fr](mailto:alexandra.pinaton@cpie-meuse.fr) / 03.29.87.36.65



Office National des Forêts  
David PECHEUR : [david.pecheur@onf.fr](mailto:david.pecheur@onf.fr) / 03.26.72.05.27  
Jean-Baptiste RICHARD : [jean-baptiste.richard-02@onf.fr](mailto:jean-baptiste.richard-02@onf.fr) / 03.26.21.89.26



Chambre d'Agriculture de la Meuse  
Patrice HILAIRE : [patrice.hilaire@meuse.chambagri.fr](mailto:patrice.hilaire@meuse.chambagri.fr) / 03.29.76.81.50  
Arnaud APERT : [arnaud.apert@meuse.chambagri.fr](mailto:arnaud.apert@meuse.chambagri.fr) / 03.29.90.10.22